

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Session 2011

## U3.1 – ÉCONOMIE ET DROIT

Durée : 4 heures

### Épreuve commune aux BTS :

- Assistant de gestion PME-PMI à référentiel commun européen
- Assistant de manager
- Commerce international à référentiel commun européen
- Communication
- Comptabilité et gestion des organisations
- Management des unités commerciales
- Négociation et relation client
- Transport

### MATÉRIEL AUTORISÉ

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire (circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

### COPIES À UTILISER :

Les candidats traiteront les différentes questions sur des copies modèle EN.

**La partie économique est numérotée de la page 2/10 à la page 6/10  
Elle est prévue pour être traitée en deux heures**

**La partie juridique est numérotée de la page 7/10 à la page 10/10  
Elle est prévue pour être traitée en deux heures**

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.**

## PARTIE ÉCONOMIQUE

### L'Inde : Quel devenir économique ?

Près de 17 % de la population mondiale est indienne. Le développement de ce pays peut avoir un impact considérable sur la croissance mondiale.

Septième pays le plus étendu au monde, et second par sa population, l'Inde (1,171 milliard en 2009 dont 70 % a moins de 36 ans) est, en effet, en train de devenir une puissance économique avec laquelle il faut désormais compter, comme en témoigne sa participation en 2009 au deux G20 de Londres et Pittsburg. En 2009, le FMI classe l'Inde au rang des 10 premiers pays en termes de PIB (3 526 124 millions de dollars en PPA).

L'entreprise EUROCAR est le deuxième constructeur automobile européen. La production des véhicules est géographiquement répartie dans différents pays. En 1998, le constructeur a créé un site de production spécialisé dans la fabrication des circuits imprimés de l'ensemble des modèles de la marque en Inde. Ce choix d'implantation a été motivé par une volonté de réduire les coûts de production et de bénéficier du savoir-faire d'une main d'œuvre qualifiée.

L'ensemble des véhicules fabriqués intègre désormais de plus en plus de pièces électroniques.

Face à cette évolution, Madame DUMAS, responsable du Bureau des Méthodes de l'entreprise EUROCAR, envisage l'ouverture en 2011 d'un second site de production en Inde. Elle s'interroge sur l'opportunité d'un tel projet. Elle doit présenter les conclusions de son étude lors de la prochaine réunion du comité de production.

Vous êtes Claude MORIN, stagiaire auprès de Madame DUMAS qui vous demande de l'aider à préparer cette réunion.

Vous devez présenter, à l'aide de vos connaissances personnelles et du dossier documentaire joint, dans le cadre d'une note argumentée et structurée, les travaux suivants :

- Analyse de la situation économique de l'Inde et de son évolution récente.
- Mise en évidence des difficultés auxquelles peuvent se heurter les IDE en Inde.
- Proposition, à Madame DUMAS, d'un argumentaire qu'elle pourra développer afin de défendre son projet d'implantation d'une deuxième usine en Inde. Chacun des arguments devra être clairement explicité.

### Documents :

**Document 1 :** Les indicateurs économiques de l'Inde (source : les auteurs)

**Document 2 :** Pourquoi choisir d'investir en Inde ? (source : d'après [www.interex.fr](http://www.interex.fr))

**Document 3 :** Brésil, Inde et Chine : encore 5 ans de succès économique (source : [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com))

## Document 1 : Les indicateurs économiques de l'Inde

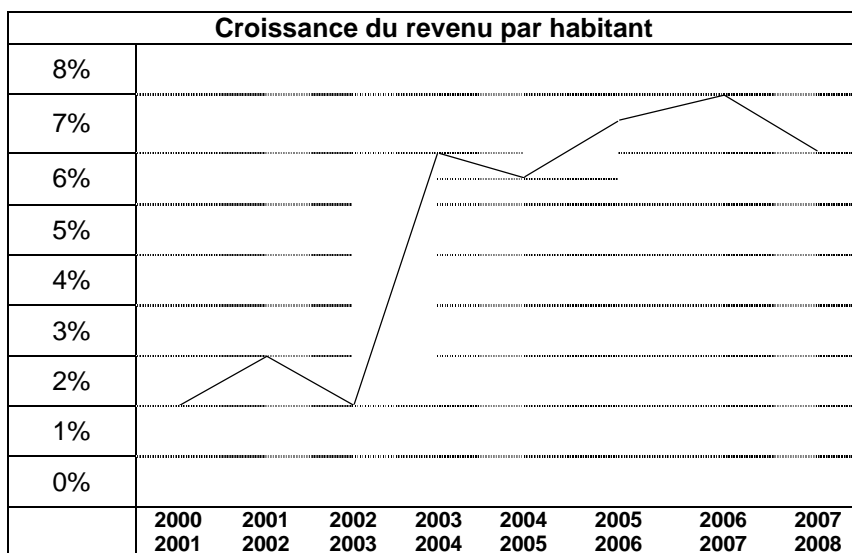
Répartition de l'activité économique par secteur	Agriculture	Industrie	Services
Valeur ajoutée (croissance annuelle en %)	0,2	9,3	8,517
Valeur ajoutée (en % du PIB)	17,1	28,2	54,6

Indicateurs économiques généraux de l'Inde			2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Croissance</b>	PIB (croissance annuelle en %, prix constant)					6,4	5,7	9,7	8,4 p	8,0 p
	Taux d'inflation (%)					8,3	10,9	13,2	6,7 p	4,7 p
<i>p : les chiffres de 2011 et 2012 sont des prévisions</i>										
<b>Indicateurs du commerce extérieurs</b> (en milliards de dollars US)	Biens	Importations	143	178	229	321	250			
		Exportations	100	122	150	195	163			
	Services	Importations	47	58	70	87	80			
		Exportations	52	69	87	103	87			
<b>Investissements directs étrangers</b>	IDE entrants	Flux en milliards de dollars US			25	40	35			
		% de la FBCF*			6,3	9,6	6,6			
	<i>* La formation brute de capital fixe (FBCF) est un indicateur mesurant la somme des investissements.</i>									
	Stocks d'IDE	En milliards de dollars US			106	123	164			
		En % du PIB			8,8	9,6	12,9			
	Indicateurs Rang sur 141 économies	de performance**			11	82	63			
		De potentiel***			84	84	-			
	<i>** L'indicateur de performance de la CNUCED est basé sur un ratio entre la part du PIB dans le total mondial des IDE entrants et sa part dans le PIB mondial. *** L'indicateur de potentiel de la CNUCED est basé sur 12 indicateurs économiques et structurels tels que le PIB, le commerce extérieur, les IDE, les infrastructures, la consommation d'énergie, la recherche et le développement, l'éducation, le risque pays.</i>									
	Nombre d'investissements greenfield****				695	965	742			
	<i>**** Les investissements greenfield correspondent à la création de filiales par la maison mère.</i>									

<b>Principaux pays partenaires</b>			
Principaux clients (% des exportations)	2009	Principaux fournisseurs (% des importations)	2009
Émirats Arabes Unis	14,4 %	Chine	11,5 %
États-Unis	10,8 %	Émirats Arabes Unis	7,4 %
Chine	5,9 %	États-Unis	6,0 %
Hong Kong	4,0 %	Arabie saoudite	5,4 %
Singapour	3,9 %	Australie	4,5 %

La classe moyenne en Inde					
		1995 1996	2001 2002	2005 2006	2009 2010
Nombre de foyers disposant d'un revenu de 200 000 à 1 million de roupies* par an	Millions	4,5	10,7	16,6	28,4
	%	2,7%	5,7%	8,1%	12,8%
*Au prix de 2001-2002, soit de 2 260 à 15 300 euros.					Prévisions

L'équipement des foyers			
		2005 - 2006	2009 - 2010
Taux de pénétration en %	Voitures	5,0%	0,1%
	Motos	14,8%	28,3%
	Téléviseurs	21,3%	21,4%
	Réfrigérateurs	16,1%	22,5%
	Gros électroménager	31,9%	45,2%
			Prévisions



Source : les auteurs

## Document 2 : Pourquoi choisir d'investir en Inde ?

### Les points forts

- [...] ;
- une administration très développée et un système judiciaire indépendant ;
- un pays immense qui fait de l'Inde un large réservoir de ressources ;
- une source sans équivalent de main d'œuvre [...] qualifiée, y compris des ingénieurs, personnel de direction, comptables et avocats ;
- un marché qui grandit sans cesse, ce qui fait de l'Inde l'un des plus grands marchés pour les produits manufacturés et les services ;
- un système financier dynamique et robuste qui compte un réseau bancaire étendu, un certain nombre d'institutions financières au niveau national et des états ainsi qu'un marché financier vibrant ;
- une économie qui demeurera en expansion malgré la crise économique internationale.

### **Les points faibles**

- La corruption (notamment au niveau fédéral) ;
- les pressions politiques ;
- les restrictions à l'IDE dans certains secteurs ;
- la faiblesse des infrastructures.
- Une sécurité inadéquate dans certaines zones.

### **Les mesures mises en place par le gouvernement**

- Le gouvernement a mis en place des incitations fiscales et non fiscales pour l'introduction de nouvelles unités industrielles dans des secteurs spécifiques, qui comprennent l'énergie, les ports, les autoroutes, l'électronique et les logiciels. Le gouvernement a également créé des zones spéciales orientées vers l'exportation, appelées zones de traitement pour l'exportation (EPZ) ou zones économiques spéciales pour encourager les investissements étrangers.
- Les banques de développement du gouvernement central et les banques d'état de développement industriel proposent des prêts à moyen et long terme et mettent parfois leurs capitaux dans de nouveaux projets. Cependant, le gouvernement a placé des plafonds spécifiques à certains secteurs pour les avoirs étrangers dans certaines industries, comme les services de télécommunication de base et cellulaires, la banque, la vente de détail et l'aviation civile.

Source : D'après <http://www.interex.fr>

### **Document 3 : Brésil, Inde et Chine : encore 5 ans de succès économique**

Pour poursuivre leur boom économique de l'année 2009, la Chine, l'Inde et le Brésil (**BIC**) devraient s'appuyer sur les secteurs de la construction, des transports et de la chimie. Les besoins dans ces secteurs restent importants et offrent donc une grande latitude aux BIC pour accroître leur productivité.

Ces trois marchés ont encore du retard à combler pour atteindre des niveaux de développement équivalents à ceux des pays développés, malgré leur progression durant les dernières années. Par exemple dans le domaine de la construction. « *Les dépenses en construction des BIC sont soutenues par une urbanisation croissante et des besoins internes, en retard significatif par rapport aux chiffres américains* », précise Euler Hermes. En 2008, les dépenses par habitant dans le domaine de la construction étaient de 209 dollars en Inde et de 475 en Chine, alors qu'elles étaient de 3 170 dollars aux États-Unis. Malgré tout, les BIC progressent, puisqu'en dix ans les dépenses en construction ont triplé. Dans le domaine de transports, la tendance serait identique. La Chine prévoit d'investir 300 milliards de dollars dans ses équipements ferroviaires d'ici à 2011, tout comme le Brésil qui construit une liaison à grande vitesse entre Sao Paulo et Rio, dont le coût est estimé à 20 milliards de dollars.

(...)

### ***Pas de marché de masse***

*« Les trois marchés vont systématiquement se retourner vers leur consommation intérieure dans les cinq prochaines années pour atténuer leur dépendance au moteur des exportations. Cependant, du fait de niveaux de richesse par tête durablement inférieurs à celui des États-Unis, ils ne se transformeront pas rapidement en marchés de consommation de masse », assure Karine Berger, chef économiste chez Euler Hermes.*

L'assureur prend l'exemple du secteur automobile. Les marchés indiens et brésiliens connaissent un fort potentiel de croissance, notamment sur le low cost en Inde. Mais leur taille est encore largement embryonnaire, bien loin d'un marché de consommation de masse. Le cas de la Chine est à mettre à part, puisque le premier marché automobile du monde avec 14 millions d'unités contre 10,5 millions aux États-Unis en 2009, devrait connaître une croissance de 10% par an jusqu'en 2015.

Dans de nombreux secteurs, les consommateurs de ces pays disposent d'un pouvoir d'achat encore limité, ne leur permettant pas d'accéder aux produits développés par de grands leaders mondiaux.

Source : <http://www.usinenouvelle.com>

## PARTIE JURIDIQUE

### **Massier SA**

Le Groupe Massier SA est spécialisé dans la fabrication d'appareils à très forte valeur ajoutée dans le domaine médical.

Le groupe se compose de trois sociétés dont le technocentre de Lyon. Ces trois sociétés sont contrôlées majoritairement par Massier Holding, une société de forme anonyme.

Le technocentre de Lyon est spécialisé dans l'imagerie médicale, l'un des domaines de la médecine qui a le plus progressé ces vingt dernières années. Ces récentes découvertes permettent non seulement un meilleur diagnostic mais offrent aussi de nouveaux espoirs de traitement pour de nombreuses maladies.

Le technocentre de Lyon emploie 160 salariés. Face à la concurrence chinoise qui se profile, l'entreprise est tendue sur ses objectifs. Le directeur du technocentre de Lyon entend négocier avec les partenaires sociaux un accord collectif d'évaluation et de prévention du stress professionnel. À cette fin, il envisage de convoquer les syndicats de l'entreprise pour une négociation collective.

Vous êtes l'assistant(e) de Romain MASSIER, directeur des ressources humaines et vous collaborez à différents dossiers

### **Annexes**

**Annexe 1** : Résultats des élections du 2 février 2010 au comité d'entreprise

**Annexe 2** : Extraits du Code du travail

**Annexe 3** : Messagerie et Internet : droits des salariés et pouvoirs de l'employeur

***À l'aide de vos connaissances et de la documentation annexée, traitez les situations juridiques suivantes :***

## Première partie – Le technocentre de Lyon

Les dernières élections au comité d'entreprise se sont déroulées le mardi 2 février 2010. Les résultats sont fournis en annexe 1.

Depuis trois ans, un nombre significatif de salariés du technocentre est syndiqué à l'Entente Syndicale Lyonnaise (ESL). Ce syndicat résulte d'une scission d'un grand syndicat français. Développant une intense activité depuis sa création, il a été très en pointe dans la dénonciation du suicide d'un salarié. Toutefois, l'ESL n'est implantée que dans le technocentre de Lyon.

M. Massier envisage de négocier un accord posant les bases d'une lutte véritable contre les formes de violence au travail.

**M. Massier vous demande de lui rédiger une note structurée lui permettant de répondre aux interrogations suivantes :**

- 1. Un dispositif d'évaluation du stress au travail entre-t-il dans le champ d'application de la négociation collective ?**
- 2. L'Entente Syndicale Lyonnaise est-elle autorisée à négocier l'accord sur le stress ?**

## Deuxième partie – Le cas de Corinne Pink

Corinne Pink est assistante commerciale au technocentre de Lyon. Jeune femme vive, travaillant sérieusement, Corinne est passionnée par les technologies de la communication. Elle reçoit un grand nombre de mails à caractère personnel et en adresse une quantité impressionnante à des fins tout aussi personnelles. Certains jours, cette correspondance privée prend une heure du temps de travail de Mademoiselle Pink. Plusieurs fois, des collègues ont fait remarquer à Corinne que cet usage excessif de l'ordinateur professionnel contrevenait à la Charte informatique de l'entreprise qui interdit l'emploi à des fins privées du matériel mis à disposition des salariés. À ces remarques, Corinne rétorque que la Charte est illégale sur ce point.

Par ailleurs, sur le disque dur de Corinne, on trouve de nombreux dossiers et fichiers qui mêlent, dans un grand désordre, informations professionnelles et personnelles. La semaine dernière Henry Ledoyen, le chef de service de Corinne, a reçu par erreur divers mails adressés par cette dernière pour prendre un rendez-vous chez le coiffeur et organiser ses prochaines vacances au Brésil. Excédé par ce comportement, il en réfère à l'employeur qui envisage de licencier Corinne pour faute. À cette fin, celui-ci souhaite convoquer Corinne à un entretien en vue de l'éventualité d'un licenciement. Il pense s'appuyer sur les copies des courriels et fichiers privés qu'il a obtenues en piratant l'ordinateur de cette salariée.

**M. Massier sollicite votre conseil :**

- 3. Ses arguments sont-ils valables dans l'hypothèse d'un licenciement de Corinne ? À cet effet, vous analyserez le comportement de la salariée et les moyens de preuve que l'employeur peut produire.**
- 4. Quelle procédure devra-t-il respecter s'il maintient sa décision de licencier ?**



## ANNEXES

### Annexe 1 : Résultats des élections du 2 février 2010 au comité d'entreprise

- Collège des ouvriers et employés

Nombre d'inscrits	110
Nombre de votants	52
Suffrages valablement exprimés	52
Ont obtenu	
- liste conduite par le syndicat A	10
- liste conduite par le syndicat B	12
- liste conduite par ESL	22
- liste conduite par le syndicat D	08

- Collège des ingénieurs, chefs de service, techniciens, agents de maîtrise et assimilés.

Nombre d'inscrits	50
Nombre de votants	40
Suffrages valablement exprimés	38
Ont obtenu	
liste conduite par le syndicat A	02
liste conduite par le syndicat B	06
liste conduite par le syndicat C	30

### Annexe 2 : Code du travail

#### **Article L. 2121-1**

La représentativité des organisations syndicales est déterminée d'après les critères cumulatifs suivants :

1° Le respect des valeurs républicaines<sup>1</sup> ;

2° L'indépendance<sup>2</sup> ;

3° La transparence financière ;

4° Une ancienneté minimale de deux ans dans le champ professionnel et géographique couvrant le champ de la négociation. Cette ancienneté s'apprécie à compter de la date de dépôt légal des statuts ;

5° L'audience établie selon les niveaux de négociation conformément aux **articles L. 2122-1, L. 2122-5, L. 2122-6 et L. 2122-9** ;

<sup>1</sup> : La charge de la preuve incombe à l'employeur

<sup>2</sup> : L'indépendance s'apprécie par rapport à l'employeur

6° L'influence, prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience ;

7° Les effectifs d'adhérents et les cotisations.

### **Article L 2122-1**

Dans l'entreprise ou l'établissement, sont représentatives les organisations syndicales qui satisfont aux critères de l'article L. 2121-1 et qui ont recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires au comité d'entreprise ou à la délégation unique du personnel ou, à défaut, des délégués du personnel, quel que soit le nombre de votants.

### **Annexe 3 : Messagerie et Internet : droits des salariés et pouvoirs de l'employeur.**

Envoyer des mails personnels via sa messagerie professionnelle ou profiter de l'accès à l'Internet de l'entreprise pour son propre compte n'est pas un droit pour le salarié. Toutefois, une interdiction générale et absolue de toute utilisation (...) ne paraît pas réaliste et semble disproportionnée au regard de la jurisprudence (...) C'est pourquoi les entreprises tolèrent l'usage à titre personnel de ces outils (...) Si l'utilisation des outils informatiques de l'entreprise à des fins personnelles est tolérée par l'employeur, encore faut-il que la salarié n'en fasse pas un usage abusif (...) Depuis l'arrêt Nikon (Cass. Soc, 2 octobre 2001, n°99-42.942), la jurisprudence considère que « le salarié a droit, même au temps et au lieu de travail, au respect de l'intimité de sa vie privée. Celle-ci implique en particulier le secret des correspondances. L'employeur ne peut dès lors, sans violation de cette liberté fondamentale, prendre connaissance des messages personnels émis par le salarié et reçus par lui grâce à l'outil informatique mis à sa disposition pour son travail, et cela même au cas où l'employeur aurait interdit une utilisation non professionnelle de l'ordinateur (Cass. Soc, 2 octobre 2001, n°99-42.942P) ... » ...

« Tout ce qui n'est pas identifié comme « personnel » est réputé être professionnel, de sorte que l'employeur peut y accéder librement » (Guide CNIL, 2008, p 20).

Source : Liaisons sociales quotidien, mercredi 19 août 2009, n°169/2009.